



Changement de mode de vie, découvertes et nouvelles rencontres vont rythmer votre séjour ! Mais qu'en est-il si un souci survient ?

Nous avons la solution aux éventuelles péripéties : une assurance complète qui va vous apporter une réponse à bon nombre de vos tracas quotidiens !



KINOUSASSUR SARL

17 avenue Jeanne d'Arc
BP 50026

94111 ARCUEIL CEDEX

Tél. : 01 49 85 82 20

E-mail : contact@travel-zen.com

ASSURANCE SWT

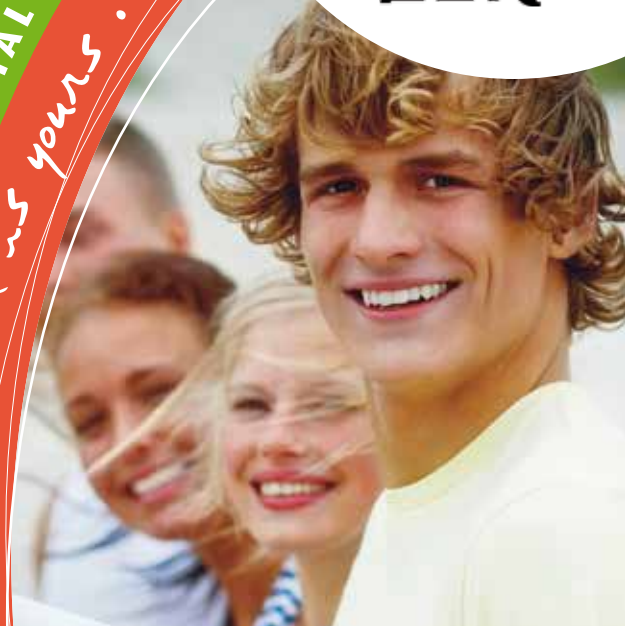
TRAVEL ZEN est une marque du Cabinet de Courtage
KINOUSASSUR SARL

Les produits TRAVEL-ZEN sont souscrits auprès de la compagnie MAPFRE Asistencia, Compañía Internacional de Seguros y Reaseguros, société d'assurances de droit espagnol au capital de 96 175 520 € dont le siège social est sis Sor Angela de la Cruz, 6 - 28020 Madrid, Espagne, soumise dans le cadre de son activité, à l'Autorité du Ministère espagnol de l'Economie et du Trésor, Direction Générale des Assurances et Fonds de Pension (Dirección General de Seguros y Fondo de Pensiones), Paseo de la Castellana, 44 - 28046 Madrid, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française, sise 41 rue des Trois Fontanot, 92024 Nanterre cedex et dont le siège social est ZAC LA DONNIERE N°8, 69970 MARENNES, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 413 423 682, établi à la demande de KINOUSASSUR SARL, société de courtage au capital de 7 500 €, dont le siège social est situé 17 avenue Jeanne d'Arc BP 50026 - 94111 ARCUEIL CEDEX, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro B 443 485 578, n° ORIAS 07 007 539, soumise à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, 61 rue Tailbout, 75009 Paris. Le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS), dont le siège social est situé 1, rue Jules Lefebvre - 75009 PARIS. Ce registre est librement accessible au public sur le site www.orias.fr

Crédits photos : Fotolia - Digital Vision - Création :  - 12/2013

2014

SPÉCIAL WHV & PVT
the world is yours ! ! !



ASSURANCE SWT

study, Work & Travel



L'assurance pour les Jeunes partant avec un **Visa Vacances Travail (WHV)** ou un **Passeport Vacances Travail (PVT)**

Dans le cadre de votre prochain séjour avec un WHV ou un PVT, vous allez vous rendre de façon temporaire à l'étranger ! Cette nouvelle expérience va vous demander un temps de préparation et d'adaptation une fois sur place !

Nos principales garanties en toutes circonstances (loisirs, jobs, études) avec une validité dans le monde entier : frais médicaux au 1^{er} Euro (maladie, accident), rapatriement, responsabilité civile vie privée et locative, sports à risques, retour anticipé, bagages durant l'intégralité du séjour, invalidité, décès, couverture dans votre pays de résidence habituelle durant 3 mois à votre retour définitif.

Nos atouts : un produit simple et complet avec des garanties novatrices

Nouveautés

- > Responsabilité civile locative pour couvrir les dommages (incendie, dégâts des eaux) dans votre logement
- > Couverture médicale durant 3 mois à votre retour définitif dans votre pays de résidence habituelle
- > Indemnité journalière en cas d'hospitalisation

NOTRE CONSEIL : NE PARTEZ PAS SANS ASSURANCE !

ASSURANCE SWT

PRESTATIONS ASSURÉES

Garanties

Voir conditions d'application des garanties et de prise en charge dans les Conditions Générales

Indemnisation Maximum en euros (€)

FRAIS MÉDICAUX

Maladie, accident, hospitalisation.....	Frais réels avec un plafond à 200 000 € par évènement
Frais dentaires d'urgence	Frais réels avec un plafond à 150 € par évènement
Frais dentaires accidentels.....	Frais réels avec un plafond à 350 € par évènement
Couverture dans le pays de résidence (30 j. maxi).....	Frais réels avec un plafond à 15 000 €
Frais dentaires d'urgence	Frais réels avec un plafond à 60 € par évènement
Frais dentaires accidentels.....	Frais réels avec un plafond à 60 € par évènement
Remboursement des frais médicaux pendant 3 mois après le retour définitif de l'assuré dans son pays de résidence habituelle, en cas de maladie, accident ou hospitalisation (Franchise 30 euros par dossier)	30 000 €

En complément de la SS et de toutes mutuelles étudiantes

ASSISTANCE MONTANTS ASSURÉS PAR ÉVÈNEMENT

Rapatriement par avion-ambulance.....	Frais réels
Frais de transport de la dépouille mortelle.....	Frais réels
Frais funéraires.....	2 500 € par personne
Frais de transport de la dépouille mortelle et du membre de la famille accompagnant.....	2 500 € par pers.
Retour prématuré y compris en cas d'attentat et de catastrophe naturelle.....	2 500 € par pers.
Frais de recherche et sauvetage.....	12 000 €
Frais de transport en cas de décès d'un membre de la famille proche.....	Frais réels
Frais de voyage supplémentaire en cas de dommage matériel causé au domicile ou local professionnel de l'assuré.....	2 500 € par personne
Frais de séjour d'un membre de la famille suite à un accident ou maladie de l'Assuré : indemnisation par jour maxi 10 jours.....	50 €
Frais de transport d'un membre de la famille suite à un accident ou maladie de l'Assuré.....	Frais réels
Extension du séjour suite à un accident ou maladie indemnisation par jour maxi 10 jours.....	50 €
Frais de transport en cas d'extension du séjour suite à un accident ou maladie.....	Frais réels
Livraison de médicaments.....	Frais réels
Frais de transport des personnes qui voyagent avec l'assuré (max 2 personnes).....	Frais réels
Soutien psychologique.....	Ecoute téléphone et internet 6 mois
Assistance juridique et avance de la caution pénale.....	3 000 euros par personne et par période d'assurance
Avance de fonds en cas de vol des papiers et moyens de paiement.....	1 500 €
Frais de réfection des papiers d'identité.....	150 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE COURS EN CAS D'INTERRUPTION.....230 €

ACCIDENT

Invalidité permanente Décès.....	12 500 €
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours sur présentation d'un contrat de travail en vigueur.....	40 € par jour maxi de 30 jours consécutifs (Franchise 6 jours)

RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

Dommages corporels.....	4 600 000 € par événement
Dommages matériels et immatériels.....	46 000 € par événement (Franchise 80 €)

RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE

Accident, incendie, explosion, implosion, dégât des eaux, pollution.....	1 600 000 €
- À l'égard du propriétaire.....	500 000 €/sinistre
- À l'égard des voisins et des tiers.....	800 000 €/sinistre

DOMMAGES AUX POSSESSIONS DE L'ÉCOLE/FAMILLE.....500 €

Franchise.....100 €

BAGAGES

Contenant et contenu.....	1 530 €
Franchise.....	50 €
Biens achetés sur place.....	230 €
Indemnisation en cas de retard de livraison de plus de 24h.....	230 €

SERVICES

Informations générales (ambassades, vaccinations et formalités d'entrée).....	COMPRIS
Transmissions des messages urgents, service de traduction.....	COMPRIS

INDEMNITÉS SUITE AU RETARD D'UN VOL (MAXI 1 SINISTRE PAR PÉRIODE D'ASSURANCE)

Retard résultant du Surbooking d'une compagnie aérienne.....	30 €
Perte de correspondance.....	60 €
Retard de + de 6 heures.....	30 €

SPORTS D'HIVER ET À RISQUES..... COMPRIS

SOUSCRIPTION IMPÉRATIVE AVANT LE DÉPART DE L'ASSURÉ DE SON PAYS DE RÉSIDENCE HABITUELLE

TARIFS

Tarifs en € valables jusqu'au 31.12.2014

Période	Europe*	Monde
1 semaine	12	18
2 semaines	18	26
3 semaines	22	38
1 mois	25	45
2 mois	45	78
3 mois	66	125
4 mois	88	158
5 mois	103	190
6 mois	125	220
7 mois	147	270
8 mois	168	305
9 mois	183	322
10 mois	205	371
11 mois	220	396
12 mois	242	437

* Les pays de résidence habituelle et d'accueil doivent être situés en Europe

VOYAGEZ TRANQUILLE POUR MOINS D'1€ PAR JOUR*



*sur la base d'un séjour en zone Europe



KINOUSASSUR SARL

17 Avenue Jeanne d'Arc
BP 50026 - 94111 ARCUEIL CEDEX
Tél. : 01 49 85 82 20
E-mail : contact@travel-zen.com

DEMANDE DE SOUSCRIPTION



(merci de remplir votre demande en majuscules)

> L'ASSURÉ

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Email obligatoire :
N° de tél. d'un proche en cas d'urgence :

> VOTRE ASSURANCE SWT

Zone : Europe Monde
Pays de destination :
Date de début du séjour :
Durée du séjour :
Prime totale :€ Joindre le règlement par chèque (montant total à régler) à l'ordre de KINOUSASSUR
Fait à le
Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires à la réalisation de l'opération d'assurance et à son exécution et font l'objet d'un traitement automatisé à cette fin. Elles sont destinées au responsable du traitement : KINOUSASSUR (RCS Créteil 443 485 578) pour la gestion des souscriptions à la police et à une partie de la gestion des sinistres, à l'Agence Assistance / L'Europe d'Assurances Voyages (RC Lyon 413 423 682) pour la gestion des sinistres et la fourniture des prestations et garanties. Ces informations pourront être conservées, utilisées et communiquées par KINOUSASSUR et l'Agence Assistance / L'Europe d'Assurances Voyages, aux membres de leur groupe, courtiers, mandataires, assureurs, réassureurs et à des tiers dans le cadre de la gestion de la police et la fourniture des prestations et garanties. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression que vous pouvez exercer auprès de KINOUSASSUR, 17 avenue Jeanne d'Arc - BP 50026 - 94111 ARCUEIL CEDEX. KINOUSASSUR pourra utiliser les informations à caractère personnel pour vous faire profiter d'autres produits et services. Si vous ne le souhaitez pas, cocher la case ci-contre :

SOUSCRIPTION IMPÉRATIVE AVANT LE DÉPART DE L'ASSURÉ DE SON PAYS DE RÉSIDENCE HABITUELLE